



Les Échos de Bramefarine

n° 76 – avril 2017 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

Faites entendre votre voix !



L'Éditorial du maire



Nous arrivons bientôt au terme de notre PLU. Je rappelle que ce dernier doit obéir aux règles émanant du SCoT, de la loi NOTRe, de la loi ALUR, de la loi Montagne, bref, d'un ensemble de contraintes pas toujours comprises par la population. Il ne faut pas se leurrer, il y aura parmi les habitants quelques mécontents. Je crois cependant que la majorité aura compris que dans ce contexte, certes contraignant, le conseil municipal se sera attaché avant tout à conserver nos spécificités rurales et le cachet de notre village. Cela ne serait probablement pas le cas avec un PLUi (i = intercommunal).

Nous arrivons bientôt au terme de notre PLU. Je rappelle que ce dernier doit obéir aux règles émanant du SCoT, de la loi NOTRe, de la loi ALUR, de la loi Montagne, bref, d'un ensemble de contraintes pas toujours comprises par la population.

La communauté de communes va prendre, dès le 1^{er} janvier 2018, les compétences « eau et assainissement ». Plutôt que d'attendre notre tour à une date incertaine, nous avons décidé de terminer sur ce point les travaux qui restaient à faire dans notre village, à savoir les hameaux de La Combe et d'Avalon, moyennant un emprunt qui sera, lui aussi, repris en janvier prochain par la communauté de communes. Ces derniers seront donc menés durant le printemps et l'été 2017, dans un contexte financier toutefois difficile, nos subventions diminuant régulièrement chaque année. Enfin, et comme prévu, les ponts du Rechouchet, à La Vie Plaine et à La Combe seront réparés à l'automne.

Les cartes d'électeur viennent d'être renouvelées, les précédentes n'ayant plus cours pour les prochaines élections. Je rappelle que l'élection présidentielle se déroulera le 23 avril et le 7 mai, et que ce seront les 11 et 18 juin pour les législatives.

Jacques Viret. ■

Sommaire :

Nous comptons sur vous	Jacques Viret
Élection présidentielle	Bruno Mathon
Budget 2017	Michel Poinson
Projets participatifs	Olivier Roziau
Brèves	Laurent Orliaguet, Laurence Etienne
PLU réunion publique n° 3 le 24 avril 2017 (document R/V en annexe libre)	
Informations diverses (calendrier, état civil). ■	

Dans le prochain numéro : Fêtes de la Tour. ■



Jacques Viret
maire

Nous comptons sur vous

Nuisances sonores et de voisinage

Il est rappelé que les propriétaires de chiens doivent les surveiller. Certains peuvent être très bruyants et gêner considérablement le voisinage. D'autres, plus agressifs, peuvent mordre les passants. Nous demandons expressément aux propriétaires de ces chiens de remédier, de manière efficace et définitive, à ces problèmes extrêmement désagréables et, de plus, récurrents.



Risques naturels et responsabilité individuelle

La dernière tempête a fait beaucoup de dégâts (toitures, cheminées, granges, arbres abattus, etc.) sur l'ensemble du village. Il est plus que probable que ce genre de catastrophes se reproduira de manière plus fréquente dans les années à venir. Il faut donc en tenir compte et veiller à ce que les arbres présentant un danger (proximité des routes ou chemins, proximité des lignes électriques ou téléphoniques, etc.) soient abattus ou au moins écimés et taillés. Il faut bien comprendre que ce qui n'était jusqu'alors qu'une obligation de principe deviendra un jour ou l'autre une réelle exigence. ■



Élection présidentielle - dimanches 23 avril et 7 mai salle Marie-Louise - de 8 heures à 19 heures

Mode de scrutin

Le mandat du Président de la République est de cinq ans, ce dernier ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire à deux tours. Pour le second tour, « seuls peuvent s'y présenter les deux candidats qui se trouvent avoir recueilli le plus grand nombre de suffrages au 1^{er} tour ».

Qui peut voter ?

Le prochain scrutin se déroulera sur la base des listes arrêtées au 1^{er} mars 2017 complétées par les inscriptions des jeunes devenant majeurs entre le 1^{er} janvier et le 22 avril 2017.

Les listes électorales ont fait l'objet d'une refonte complète : vous avez dû recevoir votre nouvelle carte électorale (certaines ont été retournées en mairie et seront remises à l'occasion du scrutin).

Le vote par procuration

Il permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix. Formulaire à remplir auprès de la gendarmerie, possibilité de le télécharger sur www.service-public.fr.

Attention, pour être valable, la procuration doit

être réceptionnée par la commune : ne vous y prenez pas au dernier moment !

Liste des onze candidats :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN,
M^{me} Marine LE PEN,
M. Emmanuel MACRON,
M. Benoît HAMON,
M^{me} Nathalie ARTHAUD,
M. Philippe POUTOU,
M. Jacques CHEMINADE,
M. Jean LASSALLE,
M. Jean-Luc MÉLENCHON,
M. François ASSELINEAU,
M. François FILLON.

Informations sur l'élection :

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Election-presidentielle-2017>.

À l'occasion de ces élections vous emprunterez les nouveaux isoaloirs acquis par la commune, dont un permettant l'accès des personnes à mobilité réduite. ■



VOTEZ les dimanches 23 avril et 7 mai 2017 !



Olivier Roziau
élu responsable
Sécurité

Projets participatifs

Un nom pour ma rue

La dénomination des noms de rues, voies, impasses, places, etc. n'a pas un caractère obligatoire pour notre commune, cependant cela facilitera la localisation précise des habitants du village pour les services de secours et publics, la gendarmerie, les livreurs, et c'est une condition indispensable pour l'installation de la fibre optique...

Depuis de nombreuses années, un certain nombre de nos administrés souhaitaient que ce projet voit le jour.

Aujourd'hui c'est d'actualité, le projet prend naissance. Évidemment nous allons avoir besoin de vous pour recueillir vos idées, vos suggestions et votre vécu au sein de la commune.

La commission en charge du projet a divisé la commune en sept hameaux.

Les lieux-dits seront rattachés aux hameaux les plus proches.

Les sept hameaux sont : La Combe, Avalon, Répidon, Le Vieux-Saint-Maximin, Les Bruns (y compris Les Rojons et Le Crêt), Les Rippelets et Les Bretonnières.



Tous les élus seront mis à contribution pour animer chacun de ces secteurs et un travail technique de découpage des sections de voies, réalisé en amont, vous sera présenté et servira de base aux dénominations.

Les noms seront choisis par les habitants, réunis en groupe de travail pour chaque hameau afin d'échanger, de finaliser et de valider ces choix.

Les plaques harmonisées des rues seront fournies, posées et entretenues par la commune.

Nous comptons sur votre participation pour que ce projet vous ressemble. ■

Voisins vigilants



Bien qu'en baisse depuis 2015 au niveau national, la commune de Saint-Maximin reste touchée par des cambriolages. Le ministère de l'Intérieur constate dans

les quartiers Voisins Vigilants une baisse des cambriolages de - 40 % par an.

Qu'est-ce que « Voisins Vigilants » ? C'est un site qui met en relation les habitants d'un lotissement, d'un même hameau, voire d'une commune toute entière pour lutter contre le fléau des cambriolages de manière très simple. Ces derniers bénéficient d'un système d'alerte par SMS et d'une plate-forme Internet de communication.

Comment cela fonctionne ? Chaque membre de la communauté peut informer ses voisins de tout

événement suspect par simple SMS. Vous pourrez publier des petites annonces, accéder aux coordonnées de vos voisins, organiser des événements et envoyer des messages ciblés à certains de vos voisins.

Le « Voisin Vigilant » veille mais ne surveille pas, il participe à la convivialité de son quartier, il respecte la vie privée et ne tente jamais de remplacer les forces de l'ordre.

Nous vous invitons à visiter le site de « Voisins Vigilants » pour vous informer et éventuellement vous inscrire sur ce moyen de communication simple et totalement gratuit.

Pour se rendre sur le site :

<https://www.voisinsvigilants.org>.

Si vous n'avez pas Internet, demandez à vos voisins. ■

Les associations de Saint-Maximin communiquent

Sortie « découverte des plantes comestibles sur Saint-Maximin », le 8 avril

L'Association Sportive de Saint-Maximin,

vous propose une sortie « découverte des plantes comestibles sur Saint-Maximin »
animée par Catherine Alaphillipe

le samedi 8 avril 2017 - rendez-vous devant la salle Marie-Louise, à 14 heures.

Nous cueillerons quelques plantes pour nous préparer notre goûter à l'aide de quelques fromages frais ou de Serac, voire du fromage blanc et quelques œufs pour rivaliser d'ingéniosité et transformer en sucré, lierre terrestre, ail des ours, orties et autres petites plantes...

Préparer vos papilles et votre imagination, l'objectif cette année : innover, inventer, tester tous ensemble.

Prévenir si vous êtes allergiques aux produits laitiers (possible fromage de chèvre, brebis. Soja) et au gluten (possible galettes de riz). Les produits utilisés sont, dans la mesure du possible, biologiques.

Apportez ciseaux, panier, couteau et quelques sacs papiers pour la cueillette, et pour le repas votre assiette, verre, couverts...

Animation ouverte aux adhérents de l'ASSM et aux personnes extérieures à l'association, mais limitée à 15 participants (enfants compris). Durée : 3 heures-3 h 30.

Tarifs : adhérents : 5 € - extérieurs : 10 €.

Afin d'organiser cette journée merci de vous inscrire rapidement auprès de Marie-Françoise Chenevier : m-francoise.chenevier@bbox.fr.

La sortie sera maintenue en cas de petite pluie. Elle pourra être annulée au plus tard la veille en fonction de la météorologie ou si un minimum de six personnes inscrites n'est pas atteint. ■

Marché bio, le 7 mai

L'association Vive l'école
vous propose un marché bio

le dimanche 7 mai, de 8 heures à 13 heures, sur le parking de l'église.

Venez acheter vos plants de légumes, fruits et herbes aromatiques bio, ainsi que du fromage, des jus de fruits bio, du miel, des fraises, des pommes de terres, des brioches... ■





Michel Poinson
1^{er} adjoint -
Finances &
Communication

Budget 2017

2017 une année charnière

Ainsi qu'annoncé dans le précédent bulletin municipal, le budget « communal » sera le seul qui nous restera après transfert de ceux de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2018 à la communauté de communes « Le Grésivaudan ».

Les comptes 2016 ont été validés par le trésorier et le budget 2017 a été voté à l'unanimité au dernier conseil municipal du vendredi 24 mars 2017.

Eau et assainissement : ces deux budgets annexes au budget communal ont fait l'objet d'un article spécial dans le précédent numéro des *Échos de Bramefarine*.

Il faut toutefois noter que le prix des services pour l'eau et les redevances et taxes pour l'assainissement seront inchangées en 2017. Le budget de fonctionnement de l'assainissement est structurellement déficitaire, le conseil municipal, par son vote du 24 mars dernier, a décidé de ne pas faire supporter directement cette charge aux usagers, mais d'abonder, en fin d'année, au niveau nécessaire à partir du budget communal.

Hors eau et assainissement

Les recettes de fonctionnement en 2017 (633 K€) seront issues des impôts et taxes pour 75 % (taxes foncières et habitation 185 K€ mais aussi majoritairement l'attribution de compensation reversée par la communauté de communes 220 K€). Les dotations de l'État ne représentent plus que 9 % et le reste des recettes provient des prestations de service (activités scolaires et périscolaires, loyers des immeubles, coupes de bois) pour 16 %.

En 2017, le prix des prestations et services est inchangé sauf les tarifs pour le vide-greniers. Les tarifs scolaires et périscolaires seront revus en juin.

Les dépenses des projets (fonctionnement et investissement) de l'année 2017 pour la commune mobiliseront près de 450 K€. En partie financés par l'emprunt de l'an passé (200 K€) et par celui de 2017 (100 K€), le reliquat étant de l'autofinancement.

Les projets communaux d'intérêt général : frais liés au PLU 33 K€. La dissolution du Syndicat intercommunal de la route forestière de Bramefarine, nous conduit cette année à prendre des charges financières supérieures d'entretien 32 K€, bien que nous bénéficierons des recettes des coupes de bois pratiquées par l'ONF 12 K€ et de reversement des autres communes utilisatrices de la route forestière. Nous avons doté le projet « Un nom pour ma rue » de 10 K€.

Animation, culture, fêtes et cérémonies, associations : le budget est stable 19 K€ et est consacré pour l'essentiel aux subventions accordées aux associations de la commune (4,7 K€) et à l'organisation des Fêtes de la Tour. Cette année nous renouvelerons les guirlandes lumineuses pour les fêtes de fin d'année.

Vie sociale : ce budget comprend maintenant les dépenses liées à l'environnement dont l'essentiel est consacré au marais d'Avalon et pour lequel les subventions du département sont de 95 %. Cette année nous finançons le transport pour une sortie classe de mer ainsi que les TAP, bien que les parents d'élèves participent en partie. Nous ne réduisons pas les dépenses à caractère social, intergénérationnel et scolaire. Nous poursuivons le financement du projet d'aménagement et de balisage d'un chemin VTT/piétons et engageons une action de réduction de la durée de l'éclairage public par la mise en place d'horloges qui nous permettront d'économiser 40 % de la consommation électrique.

Urbanisme : Sécurité routière : nous avons prévu cette année de sécuriser la traversée du village à certains points dangereux, où les automobilistes sont régulièrement en excès de vitesse, par une signalétique appropriée. Patrimoine bâti : deux projets prioritaires ont été retenus, l'accessibilité mairie/école et la sécurisation du toit de la grange du centre de loisirs. Travaux de voiries : ce budget est important 150 K€ et porte en majorité (50 %) sur la réfection de deux ponts de La Vie Plaine et de La Combe. Le reste se répartit entre les travaux de reprises d'enrobé ou de maintien des routes et sentiers, ainsi que pour l'entretien des espaces verts effectués par des entreprises extérieures ou bien notre service Technique.

En fin d'exercice nous estimons notre réserve à 500 K€. Sans les emprunts contractés l'an passé et cette année pour financer des travaux d'investissement durables, cette réserve n'existerait plus. Son maintien permet de financer des « petits » projets qui n'entrent pas dans les possibilités légales de financement par l'emprunt. ■

Brèves

Le foot à Saint-Maximin, nouvelle saison

Les parties de foot ont repris au centre de loisirs depuis le mardi 28 mars. Les enfants se retrouvent donc tous les mardis, de 18 heures à 19 heures, pour courir après le ballon. Patrick Ceria, Olivier Roziau et Laurent Orliaguet se chargent d'encadrer ces jeunes joueurs. L'activité est ouverte à toutes et à tous, à partir de 7 ans. Venez nombreux ! ■

Les parcours de VTT, suite...

La mise en place des parcours VTT à Saint-Maximin suit son cours. Grâce au travail des personnels du service Technique, beaucoup de sentiers ont été aménagés : nettoyage, découpage d'arbres gênants ou dangereux, déplacement de souches... Les poteaux servant au fléchage des chemins « fleurissent » un peu partout dans le village. Les panneaux à fixer dessus seront, eux, installés durant le mois d'avril. Un dépliant retraçant les cinq parcours possibles est en cours d'élaboration. Il sera disponible en mairie ou en téléchargement sur notre site à l'ouverture des sentiers. Préparez vos vélos ! ■



La pyrale du buis



Les chenilles sont déjà sorties de leur hibernation et ont commencé à dévorer les feuilles des buis. On peut même déjà voir des chrysalides (elles sont protégées par des feuilles de buis soudées entre elles par les chenilles), dernière étape avant la transformation en papillon ceci grâce à une météo favorable.

Que peut-on faire pour limiter les dégâts ? Tout d'abord couper les parties infestées et enlever manuellement œufs, chenilles vertes et noires et chrysalides. Pour les arbustes de grande taille ou les haies, on peut les secouer avec un bâton, ou les nettoyer avec un jet d'eau sous pression, les chenilles tomberont au sol.

À savoir, ces chenilles ne sont pas urticantes.

Ensuite dès les premiers vols de papillons, on peut appliquer une solution à base de BTK (*Bacillus thuringiensis var kurstaki*). Lorsque ces bactéries sont ingérées par les chenilles, ces dernières cessent de s'alimenter et meurent. Ce traitement est sans danger pour les abeilles.

On peut aussi placer des pièges à phéromones pour attirer les papillons mâles et limiter la propagation.

Si, par chance, votre arbre n'est pas encore attaqué vous pouvez placer un filet.

Si vous voulez plus d'informations consultez fredonra.com ou pyrale-du-buis.com. ■



Inscriptions scolaires pour la rentrée 2017/2018

Elles seront prises les **mardi 9 et vendredi 19 mai, de 15 h 30 à 17 h 30** (ou sur rendez-vous avant le 22 mai), auprès du directeur de l'école. Se munir du carnet de santé et du livret de famille. Les enfants ayant trois ans peuvent être accueillis à l'école maternelle. Il est indispensable de se faire connaître en mairie en cas de première inscription à Saint-Maximin. Le passage de GS en CP ne nécessite pas d'inscription. ■

État civil *Seuls sont publiés les avis de naissance et de mariage ayant reçu un accord des familles pour leur communication.*

Naissance : 20 mars 2017, Théa Martin. ■

Prochain conseil municipal

Mardi 20 juin 2017, à 20 h 30. ■